

Recommandation de l'Unité PSPS

Attitude lors d'éclipse solaire, totale ou partielle

Contexte

Plusieurs établissements scolaires ont sollicité l'Unité PSPS et le Service de la santé publique pour savoir si les élèves devaient rester dans les bâtiments scolaires lors de l'éclipse solaire du vendredi 20 mars 2015 le matin.

Connaissances actuelles

- L'éclipse sera partielle en Suisse, elle débutera à environ 9 h. 26 et durera jusqu'à 11 h. 46. Au moment du maximum, à 10 h. 34, la lune cachera 70 % de la surface du disque solaire.
- Le risque principal en observant une éclipse sans protection adéquate est la brûlure de la rétine qui peut mener à une cécité temporaire ou transitoire. En effet, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

« Si l'on observe ce phénomène [une éclipse solaire] sans se protéger les yeux ou à l'aide de matériel inapproprié, la rétine risque de subir des brûlures irrémédiables. C'est pourquoi les yeux doivent absolument être protégés de manière adéquate. Il ne faut en aucun cas utiliser des moyens auxiliaires tels que du verre noirci, des lunettes de soleil normales, des films, des cédéroms ou d'autres instruments d'optique dépourvus de filtres spéciaux. Le risque de lésions est d'autant plus grand que la brûlure de la rétine n'est associée à aucune sensation de douleur et que les dégâts ne se manifestent que plusieurs heures plus tard.

L'OFSP recommande de se procurer, chez un opticien, dans une pharmacie ou une droguerie, des lunettes spécialement conçues pour l'observation du soleil. Ces lunettes doivent être certifiées et porter le label CE. Il ne faut surtout pas utiliser de lunettes d'observation endommagées, ni d'anciens modèles dont on ne sait pas s'ils offrent une protection suffisante.

*Même avec des lunettes destinées à l'observation du soleil, la prudence est de mise. Les montures en carton sont rarement optimales : elles ne s'adaptent pas toujours parfaitement au visage, peuvent glisser ou se déchirer, en particulier chez les enfants ou les personnes qui portent des lunettes. **Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance pendant l'observation du soleil.**»*

Attitude

1. Il n'est pas nécessaire de garder les élèves à l'intérieur. Une consigne orale peut être donnée aux élèves le matin même.
2. Si des observations de l'éclipse solaire sont prévues, il est impératif de s'équiper de lunettes ad hoc.

Bibliographie

1. Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Eclipse solaire du 4 janvier 2011- Un spectacle astronomique, mais attention aux yeux ! publié le 29.12.2010, téléchargeable sur :
<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/01217/index.html?lang=fr&msg-id=36978>
2. Météo Suisse : <http://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/meteosuisse-blog.subpage.html/fr/data/blogs/2015/3/mariage-annonce-de-la-meteorologie-et-de-lastrono.html>

Adresse utile

Unité PSPS – AVASAD – rte de Chavannes 37 Ouest, 1014 Lausanne
Site de l'Unité PSPS : www.vd.ch/unite-psps

Date et auteur

17 mars 2015

Dresse Marie-Odile Gubler, médecin référente pour la scolarité obligatoire, Unité PSPS

Dr Olivier Duperrex, responsable de l'Unité PSPS